

CONTRAT DE LOCATION

NOM: PRENOM:
 ADRESSE:
 CODE POSTAL: VILLE:
 TEL.: PAYS:
 E MAIL.: IMMATRICULATION VOITURE:

DETAIL DU SEJOUR

du samedi 16 h au samedi 10 h (sauf Très basse saison)

DATE D'ARRIVEE: DATE DEPART:
 NOMBRE **TOTAL** DE PERSONNES: AGE DES ENFANTS (le jour de l'arrivée):
 ANIMAL (genre): 1 animal maximum par location

LOCATION D'UN MOBILE HOME

- Mobile home **ABI T1** 4 personnes - sans sanitaires
- Mobile home **SUN LIVING** ou **ABI T2** 4 personnes - avec sanitaires
- Mobile home **O'HARA 504** 3 personnes - avec sanitaires
- Mobile home **O'HARA 724** 5 personnes - avec sanitaires
- Mobile home **O'HARA 784** 5 personnes - avec sanitaires

REGLEMENT

Prix de la location	:	<input type="text"/>	(Totalité du séjour)
Personne suppl. (10%)	:	<input type="text"/>	
Chien suppl.	:	<input type="text"/>	
TOTAL DE LA LOCATION	:	<input type="text"/>	

Acompte 25%	:	<input type="text"/>	(25 % du montant total de location)
Frais de dossier	:	<input type="text" value="6,00 €"/>	
TOTAL	:	<input type="text"/>	

(Le solde sera à régler au moins 21 jours avant la date d'arrivée)

- Chèque à l'ordre du « Camping Le Bosquet »
- Chèques vacances **ANCV**
- Mandat postal
- Virement pour international **CCM SARLAT LA CANEDA**

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1558 9245 8306 3612 3554 358	CMBRFR2BXXX

Je, soussigné, déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées au dos de ce document. J'ai également pris connaissance des documents fournis avec ce contrat ainsi que du règlement intérieur national des terrains de camping. C'est donc en connaissance de tous ces documents que je rempli ce contrat de location.

Il est entendu que la location ne sera effective qu'après réception de la confirmation écrite du camping

A : _____, le _____ SIGNATURE DU LOCATAIRE:

Comment avez-vous connu notre camping ? :

CONDITIONS GENERALES

1. Afin que votre réservation soit effective, complétez et envoyez ce contrat accompagné de votre règlement.
Une confirmation écrite du Camping Le Bosquet vous parviendra par retour du courrier.
2. L'arrivée retardée ou le départ anticipé sont à la charge du client, la facturation finale étant effectuée sur la **totalité du séjour réservé** (déduction faite de l'acompte). La Direction se réserve le droit de relouer la location ou l'emplacement, 24 heures après la date prévue d'arrivée si aucun retard n'a pas été signalé par écrit.
3. En cas d'**annulation écrite** formulée par le client plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant de l'acompte sera remboursé. En cas d'annulation formulée par le client moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé. Les frais de réservation ne sont pas remboursables. N.B. nous conseillons à nos clients de souscrire à l'assurance annulation proposée (voir le formulaire ci-joint)
4. Les locations prennent effet du **samedi 16 heures au samedi 10 heures**. En très basse saison, les jours de départ et d'arrivée sont à votre choix.
5. Le solde du séjour (acompte déduit) est **à payer au moins 21 jours avant la date d'arrivée**.

ATTENTION Dépassé ce délai, le non règlement du solde sera considéré comme une annulation du fait du locataire, et le chapitre annulation entrera en vigueur.

CONDITIONS DES LOCATIONS

1. Les hébergements sont équipés pour le nombre de personnes annoncé sur notre tarif.
Aucune personne supplémentaire ne sera tolérée sauf accord écrit du Camping Le Bosquet
2. Les hébergements sont fournis propres et doivent être libérés aussi propres qu'à l'arrivée. Dans le cas contraire, une somme de 38 € (forfait ménage) sera facturée.
3. Les animaux ne doivent jamais être laissés seuls dans les locations.
4. Une caution de 150 € vous sera demandée à votre arrivée et restituée à votre départ, après état des lieux et inventaire. Toutes détériorations ou objets manquants seront facturés.
5. En cas de dégâts, le locataire s'engage au remboursement des réparations.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- Interdiction de circuler dans le camp de 23 heures à 7 heures, le silence est exigé à ces mêmes heures.
- Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents aux sanitaires, aux aires de jeux et à la piscine où ils doivent respecter le règlement.
- Les animaux sont acceptés sous conditions d'être vaccinés, gardés en laisse, tenus hors des sanitaires et de la piscine, ne jamais être laissés seuls, être promenés hors du camp pour leur besoins naturels.
- Les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ils doivent impérativement se présenter au bureau d'accueil lors de leur arrivée.